

Résidence Les Collectifs 2019

Conditions générales du dispositif

Destinée aux collectifs d'artistes et de créateurs, la résidence concerne tout projet de recherche ou d'expérimentation à développer dans l'un ou plusieurs des pays suivants (jusqu'à 4 pays possibles, en fonction du projet, dans le cadre de cet appel à candidatures) (*):

- Pays de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.
- Ainsi que : Albanie, Biélorussie, Bosnie Herzégovine, Islande, Kosovo, Macédoine, Moldavie, Monténégro, Norvège, Serbie, Suisse, Turquie, Ukraine.

Il s'agit d'un processus d'immersion dans un environnement « autre » dans une perspective d'échanges, de partage et de mise en pratique d'une expérience artistique.

Un accompagnement adapté sera étudié avec les Collectifs dont le projet aura été retenu. Au retour de la résidence, les recherches réalisées pourront donner lieu à des restitutions via le site de l'Institut français ou lors de rendez-vous professionnels.

Qui peut postuler ?

Tout Collectif d'artistes et de créateurs, régi en association loi 1901, quelle que soit la discipline, souhaitant effectuer une recherche pour un projet spécifique à l'étranger, dans le(s) pays de son choix, parmi la liste des pays concernés(*).

Le terme de « Collectif » désigne un groupe travaillant dans une logique collaborative et de partage des savoir-faire. Ne peut être considéré comme « Collectif » un groupe constitué autour d'une figure d'auteur ou d'autorité.

Une seule candidature est permise, sur un seul programme de résidence par an, parmi les dispositifs proposés par le pôle Résidences.

Aucune limite d'âge n'est requise.

Critères d'éligibilité

- posséder la nationalité française ou résider en France depuis plus de 5 ans
- postuler au titre d'un Collectif d'artistes régi en association loi 1901, réunissant au moins deux personnes, ayant au moins trois ans d'existence.
- justifier d'un parcours professionnel
- être libéré de toute activité professionnelle durant la résidence
- présenter un projet à mener dans les pays concernés parmi la liste (*)

Les projets de diffusion ne sont pas éligibles.

Durée de la résidence

De 1 à 2 mois, en fonction du projet, sans fractionnement de la durée

Conditions de Résidence 2019

Les résidences à l'étranger sont à effectuer au cours de l'année 2019

Les candidats doivent prévoir leur séjour sur place. L'Institut français ne dispose pas de lieux de résidence.

Une allocation forfaitaire de séjour sera attribuée en fonction du/des pays de destination et de l'évaluation du projet par le pôle Résidences. Cette allocation ne pourra excéder 17000€ TTC.

Modalités de sélection

Sous la responsabilité du pôle Résidences, une commission consultative, présidée par la directrice de l'Institut français, étudiera l'ensemble des candidatures. Elle est composée des experts de l'Institut français et associe des experts indépendants, des représentants du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministère de la Culture.

Les **candidats présélectionnés** pour la session 2019, seront **invités à passer un entretien entre le 5 et le 9 novembre 2018**. Ils seront prévenus de cet entretien 4 à 5 jours avant.

Outre l'évaluation de l'ensemble des activités antérieures du Collectif, une attention particulière sera portée sur la qualité du projet, son caractère innovant, sa pertinence en rapport avec la destination demandée, le protocole de travail envisagé, la nécessité de la résidence dans le(s) pays choisi(s).

Il est recommandé d'avoir déjà pris ou établi des contacts sur place.

La commission est souveraine. Elle se réserve le droit d'écarter tout projet sans avoir à motiver sa décision. Ses décisions sont sans appel.

Procédure de candidature

L'inscription et le dépôt de candidature se font uniquement sur IFPROG, la plateforme internet de l'Institut français. Le collectif est invité à y remplir le formulaire de candidature et à télécharger les pièces de son dossier de candidature.

- Pièces constitutives du dossier de candidature pour l'inscription sur IFPROG (fichiers pdf) :

Les documents demandés tels photos d'identité, CVs, seront à fournir pour chacun des membres du Collectif participant au projet. Ils seront regroupés sur un seul fichier en format pdf comme suit : un pdf pour les photos des membres participants, un pdf pour les CV, etc.)

- ✓ la présentation du projet (12 pages maximum)
- ✓ le budget prévisionnel de la résidence (en dépenses et recettes si soutien acté ou demande en cours d'autres partenaires)
- ✓ 1 CV détaillé pour chacun des membres du collectif participant au projet
- ✓ 1 photo d'identité récente (portrait) pour chacun des membres du collectif participant au projet
- ✓ 2 lettres de recommandation (maximum) de personnalités qualifiées, datées de 2018, signature manuscrite
- ✓ 1 portfolio ou 1 fichier en format PDF compilant les travaux et réalisations antérieurs ou en cours ;
- ✓ des liens URL actifs pour télécharger fichiers vidéo et mp3 le cas échéant
- ✓ une attestation sur l'honneur datée, signée, dans laquelle :
 - 1) le membre du collectif habilité à compléter le formulaire certifie avoir pris connaissance des conditions générales du dispositif, y adhérer et se porter garant pour le collectif ;
 - 2) reconnaît que le collectif est le seul auteur des œuvres soumises à la commission ;
 - 3) nomme, s'il y en a, les co-auteurs des œuvres soumises à la commission ;
 - 4) certifie l'identité des membres du collectif participant au projet ;
 - 5) Certifie l'exactitude des informations fournies et atteste que les membres du collectif participants seront libérés de leurs activités professionnelles pendant toute la période de résidence.

Calendrier

Date d'ouverture de l'appel à candidatures pour la session 2019 : **3 juillet 2018**

Date limite de dépôt de candidature pour la session 2019 : **13 septembre 2018 à minuit**

Publication des résultats sur le site de l'Institut français à la **mi-novembre 2018**

Contact : Michelle Robert - Pôle Résidences Institut français michelle.robert@institutfrancais.com